

Conseil des arts de l'Ontario

Guide d'utilisation du logo



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

Logo	1
Ne pas utiliser d'anciennes versions du logo	2
Applications du logo	3
Espace de dégagement	4
Taille du logo pour les publications imprimées	4
Taille du logo pour les publications numériques	4
Couleurs	5
Typographie	6
Directives pour l'utilisation du logo	7
Exemples de positionnement et d'utilisation conformes du logo	8

À titre de bénéficiaire d'une subvention du Conseil des arts de l'Ontario, vous devez reconnaître l'aide du CAO. En mentionnant le CAO, vous sensibilisez le public aux retombées et aux avantages du financement public des arts dans la province.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de ce guide, veuillez contacter l'équipe des Communications par courriel à communications@arts.on.ca ou par téléphone au 416-961-1660 (sans frais en Ontario : 1-800-387-0058).

Logo

L'identité visuelle du Conseil des arts de l'Ontario se compose de trois éléments qui, ensemble, constituent le logo.

1. Le symbole graphique
2. Le nom bilingue de l'organisme dans la police de caractères choisie (voir page 6)
3. La signature bilingue

Le logo peut être utilisé en version monochrome (noir seulement) ou en version bicolore (deux nuances de noir et Pantone 1805c).

Voir page 4 pour les équivalents CMJN ou RVB des couleurs Pantone. Ne pas remplacer ou modifier ces couleurs.

1. Le symbole graphique



2. Le nom bilingue de l'organisme dans la police de caractères choisie

ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

3. La signature bilingue



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO
an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO
an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Ne pas utiliser d'anciennes versions du logo

Vous devez utiliser le logo actuel du CAO.
N'utilisez pas ces anciennes versions du logo :



Applications du logo

Le logo du Conseil des arts de l'Ontario doit toujours être positionné seul et séparément de tout autre texte et graphique. Bien que le logo illustré ici soit en couleur, il est le plus souvent utilisé en noir sur un fond blanc. Le logo peut au besoin être affiché en blanc sur un fond de couleur ou noir. Il ne doit pas être affiché dans d'autres couleurs.

Le logo ne doit ni être teinté dans une autre couleur, ni être utilisé en transparence, en trame de fond ou en filigrane. Les bénéficiaires de subventions du CAO ne doivent pas utiliser le logo du CAO dans leur bloc-signature de courriel.

Résolution minimale du logo :

300 ppp pour les documents imprimés

72 ppp pour les communications en ligne (p. ex. sites web, bulletins électroniques)

Ces directives s'appliquent aussi bien au logo bicolore qu'au logo monochrome.



Espace de dégagement

L'identité visuelle du Conseil des arts de l'Ontario doit être entourée d'un espace de dégagement de tous les côtés. L'espace de dégagement minimal doit être au moins égal à la moitié du cercle figurant dans le graphique du Conseil des arts de l'Ontario.

Dans tous les cas, le logo doit être positionné à au moins 1,27 cm (0,5 pouce) du bord de la page.



Taille du logo pour les publications imprimées

Le logo du Conseil des arts de l'Ontario peut être téléchargé à l'adresse www.arts.on.ca. La largeur minimale du logo du CAO dans les publications imprimées ne doit pas être inférieure à 5 cm (1,9 pouce).



Ces directives s'appliquent aussi bien au logo bicolore qu'au logo monochrome.

Taille du logo pour les publications numériques

La largeur minimale pour les publications numériques est de 250 pixels.

Couleurs

Les couleurs utilisées dans le logo sont indissociables de l'identité visuelle du Conseil des arts de l'Ontario. Il est interdit de les remplacer ou de les modifier de quelque façon que ce soit. Dans la mesure du possible, le logo doit être imprimé dans les couleurs du nuancier Pantone.

Pantone 1805C

CMJN : 0,91,100,23.5

RVB : 170,39,47

HTML : AA272F

Noir : 90 %

CMJN : 0,0,0,90

RVB : 25,25,25

HTML : 191919

Noir : 65 %

CMJN : 0,0,0,65

RVB : 89,89,89

HTML : 595959

Typographie

Le Conseil des arts de l'Ontario utilise dans son logotype la police de caractères Frutiger 67 Bold Condensed. Le logotype ne peut être ni substitué ni modifié de quelque façon que ce soit. Le logotype doit apparaître avec le logo dans les bonnes proportions.

Police de caractères

Frutiger Light Condensed

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

1234567890

Frutiger 67 Bold Condensed

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

1234567890

Directives pour l'utilisation du logo

Les bénéficiaires de subventions doivent reconnaître les fonds reçus du CAO en affichant le logo dans leurs programmes, leur documentation publicitaire et leurs sites web.

Le logo du CAO doit être de la même taille que les logos des autres bailleurs de fonds et commanditaires qui accordent une aide de niveau semblable.

L'espace entre les logos doit correspondre à la distance (x) entre le bord supérieur et le bord inférieur du logotype.



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

x



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

x



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

x

Exemples de positionnement et d'utilisation conformes du logo

Exemple d'une brochure avec le logo du CAO

N°1	
02 LETTRE DE LA RÉDACTION GÉNÉRIQUE	03 DOLOR SIT AMET CONSECTETUR
06 Duis Aute Irure	15 Consectetur Adipiscing Elit
08 Sed Do Eiusmod Tempor:	17 Incididunt Ut Labore:
11 Et Dolore: Magna Aliqua	20 Ex Ea Commodo
14 Quis Nostrud Exercitation Ullamco Laboris Nisi	
Financement fourni par le Conseil des arts de l'Ontario	
 <small>ONTARIO ARTS COUNCIL CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO an Ontario government agency un organisme de gouvernement de l'Ontario</small>	

Exemple de brochure

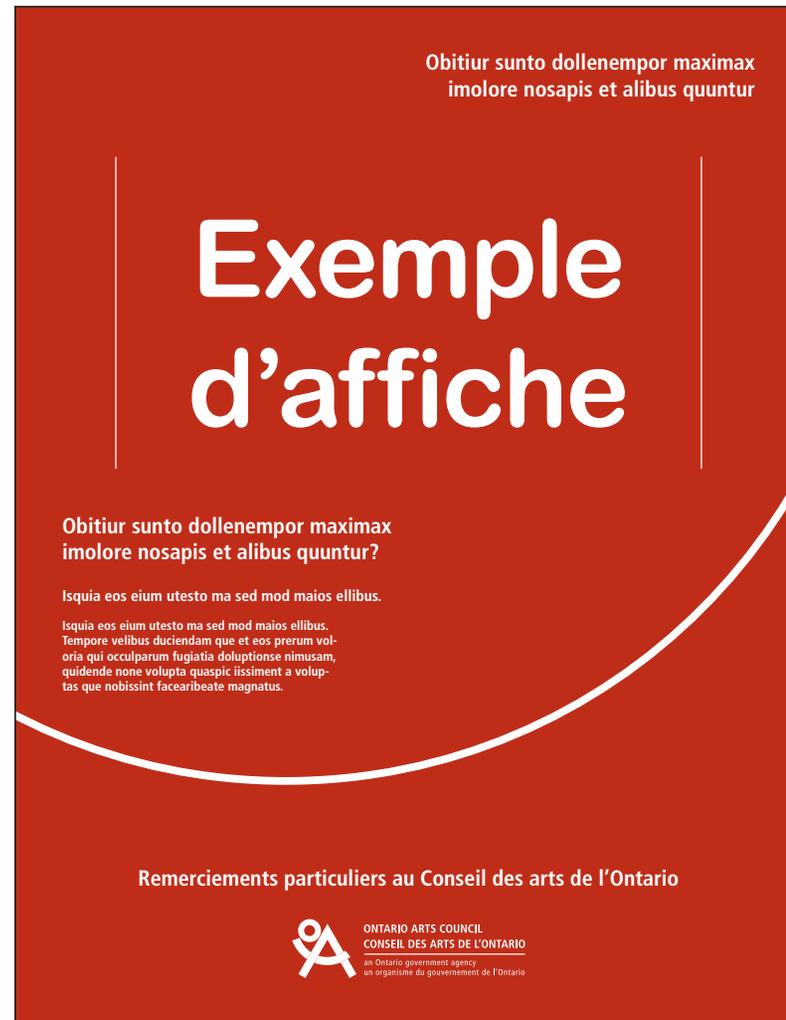
Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore, provida que sequere ipsundi doloreribus eliquidus dolore icatio omnihil ium qui dolor accum face pudid ipsam eicabo ebitas debis simi, cullacea dolessus mos dolorem perio. Et as sum ero culpa vel im facim autem. Ut as sanduciis suntis ex ea necuptae dero esto conem.

Custe sunt quid magnam inctibus. Latibus, quis nistem.

01

Exemples de positionnement et d'utilisation conformes du logo

Exemple d'une affiche et d'une carte postale



Exemples de positionnement et d'utilisation conformes du logo

Exemple de générique de film

